



Reserves à poser sur construction d'un mur mitoyen

Par **pascorsica**, le **06/12/2009** à **14:59**

Bonjour,

Mon voisin a construit un mur de separation entre nos 2 propriétés.

J'aimerais poser des réserves sur cette construction.

(hauteur, emplacement exact, executé sans mon accord et même sans m'en avoir averti)

où dois-je me rendre pour poser ces réserves.

Merci.

Par **aie mac**, le **06/12/2009** à **20:37**

bonjour

si votre voisin a construit ce mur chez lui (et donc qu'il est en *limite de propriété* et non *mitoyen* comme vous l'indiquez) et qu'il respecte les règles d'urbanisme locales vous n'avez rien à dire: il fait ce qu'il veut chez lui sans avoir à vous rendre des comptes.

il faut par contre qu'il soit effectivement chez lui et donc être certain de la limite parcellaire.

pour ce qui est du respect des règles d'urbanisme, allez consulter le service spécialisé en mairie.